

**L'Agence Française de Développement  
et  
le partenariat avec les acteurs de la  
coopération décentralisée  
et  
le financement des déplacements urbains**

CODATU – 6 Juillet 2006

\*

\*

# Plan



- **Les caractéristiques de l'AFD et son évolution**
- **Renforcement du partenariat entre l'AFD et la coopération décentralisée**
- **L'AFD et le financement des déplacements urbains**

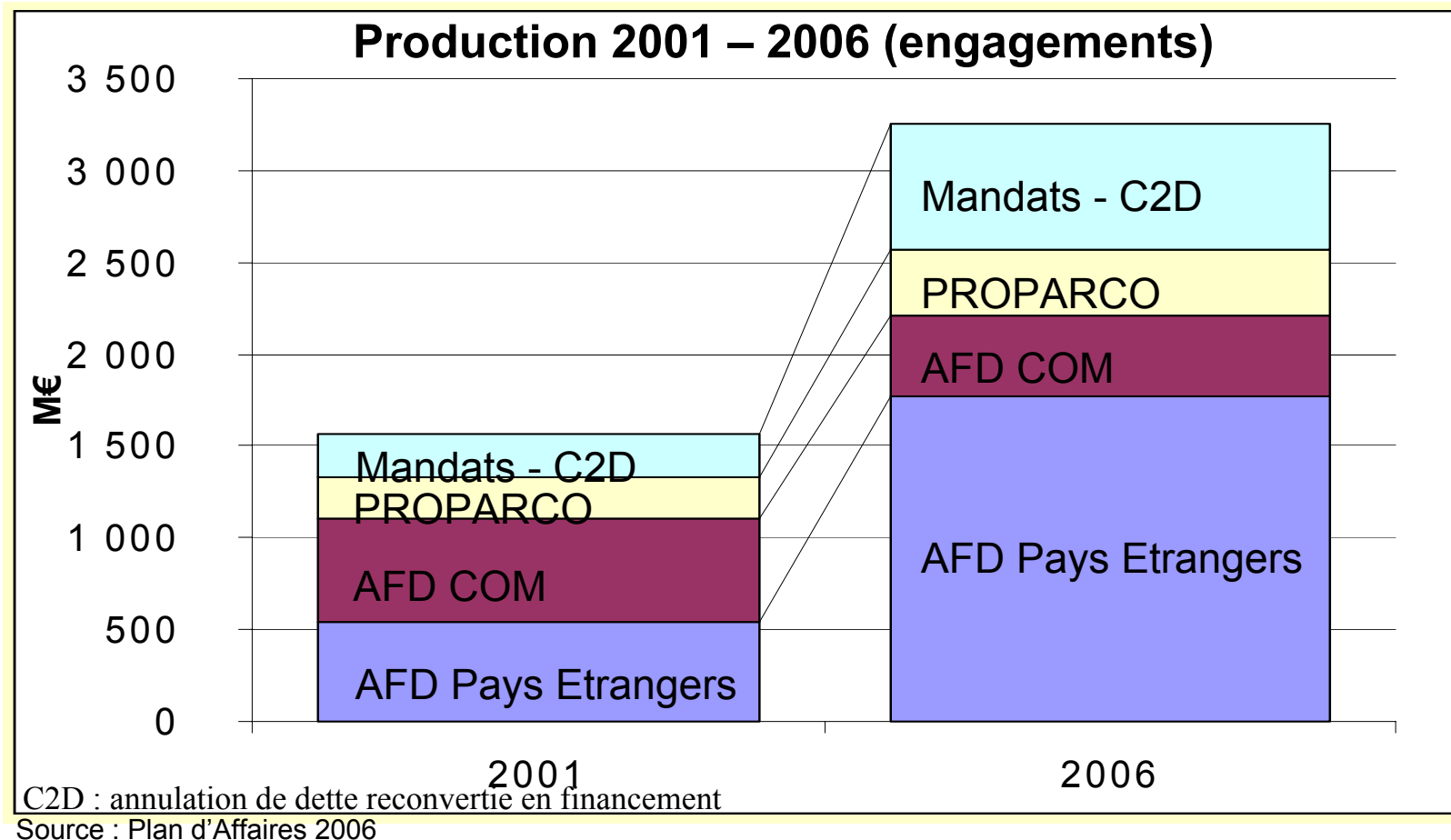
# Les caractéristiques de l'AFD

- **Institution financière spécialisée (IFS) :**
  - application de la réglementation bancaire et contrôle de la Commission Bancaire
  - respect des ratios prudentiels, fixation de limites de risques, règles de provisionnement, modalités de gestion actif – passif
  - contrôle interne, « seconde opinion », fonction conformité
- **Etablissement public à caractère industriel et commercial (EPIC)**
  - tutelle du MAE, de l'Outre-Mer et du MINEFI
  - un personnel à statut de droit privé
- **Des partenariats avec des agences bilatérales et multilatérales**
  - échanges de personnels avec la KFW, la BEI, le groupe de la Banque Mondiale
  - relations étroites avec les agences européennes, la JBIC, la BAfD, la BAsD, ...
  - \* – cofinancements

# Les caractéristiques de l'AFD

- Une offre **complète** d'instruments financiers ou non financiers, ...
  - subventions, prêts concessionnels et non concessionnels,
  - participations, prêts participatifs, garanties
  - financement de l'assistance technique
- ... **A destination de tous les acteurs du développement:**
  - Etats, collectivités locales, société civile
  - Entreprises publiques et privées
- Une aide **totale**ment déliée (depuis 2002)
- Une situation financière solide :
  - un total de bilan consolidé de 16Mds d'euros
  - une notation **AAA**
- Une activité dans plus de 60 pays (émergents et en développement) ainsi que dans l'Outre-Mer

# Croissance continue depuis 2001



- 
- **L'AFD a largement dépassé les objectifs de son premier plan d'orientation stratégique (2002-2006)**



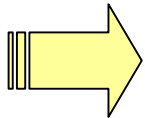
# Extension géographique et priorité africaine

## Etats étrangers : répartition des engagements par zone géographique

Engagements AFD Etats Etrangers (hors Proparco) Hors Ajustement Structurel, y compris C2D	2001		2006	
	M€	%	M€	%
Afrique Sub-Saharienne et Océan Indien	211	41%	(*) 962	50%
Mediterrannée et Moyen Orient	190	37%	411	21%
Asie	67	13%	415	22%
Etats Etrangers voisins des COM	50	10%	128	7%
<b>TOTAL</b>	<b>517</b>	<b>100%</b>	<b>1916</b>	<b>100%</b>

(\*) dont 369M€ au titre du C2D

Source : Plan d'Affaires 2006 – situation des engagements 2001



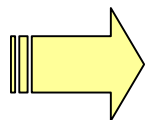
- **Une répartition équilibrée par région**
- **Une très forte augmentation des engagements en Afrique subsaharienne (yc C2D) depuis 2001**

# Activité dans tous les secteurs d'intervention

## Pays étrangers : répartition des engagements par secteur

Répartition par secteur (CICID) prêts + subventions Etats Etrangers	2004		2005	
	M€	%	M€	%
Agriculture et sécurité alimentaire	56,4	7,0%	98,5	8,4%
Développement humain	20,5	2,6%	82,4	7,0%
Eau et assainissement	111	13,8%	137	11,8%
Infrastructures	455,8	56,7%	523,4	44,9%
Secteur productif	149,3	18,6%	276,6	23,7%
Environnement et ressources naturelles	8,1	1,0%	43,5	3,7%
Hors secteurs CICID	2,4	0,3%	4	0,3%
<b>TOTAL</b>	<b>804</b>	<b>100,0%</b>	<b>1165</b>	<b>100,0%</b>

Source : Plan d'Affaires 2006

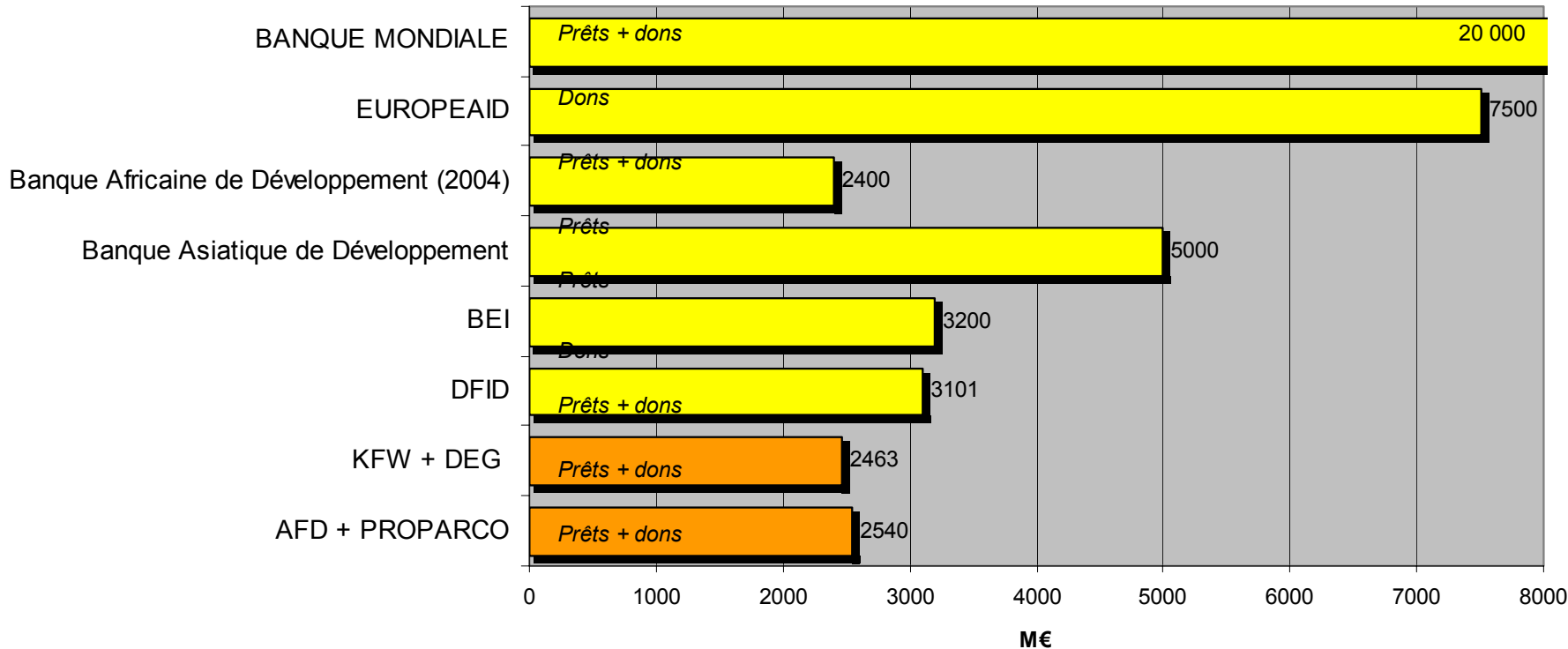


### **Objectifs 2006 :**

- **maintenir une part proche de 40% dans les infrastructures**
- **porter à 15% la part du secteur environnement et ressources naturelles, ainsi que celle des secteurs santé et éducation**
- **maintenir la part des secteurs eau et agriculture**

# L'AFD parmi les autres bailleurs

## Engagements en 2005 dans les pays en développement



**Les volumes de l'AFD deviennent aujourd'hui plus comparables à ceux de ses pairs**

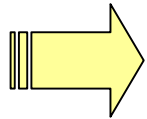
# La réforme de la coopération française



- **L'AFD est désormais pleinement en charge de sept secteurs :**
  - agriculture et développement rural ;
  - santé et éducation de base ;
  - formation professionnelle ;
  - environnement ;
  - secteur privé ;
  - infrastructures et développement urbain.
- **L'AFD met en œuvre une gamme complète d'instruments :**
  - aides projets ;
  - aides sectorielles ;
  - aides budgétaires globales (ABG) ;
  - contrats de désendettement - développement (C2D) ;
  - assistance technique.

# L'évolution du mandat de l'AFD

Les objectifs ne se résument pas à l'atteinte des ODM



Positionnement : financements et connaissances au service d'un développement équitable et durable

**Lutter contre la pauvreté et les inégalités**

**ODM**

**Favoriser la croissance**

**PIB**

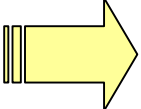
**Financer les grandes causes communes de l'humanité**

**BPG**

*Objectif : 80% des opérations à la promotion de la croissance et la lutte contre la pauvreté; 40% sur les Biens Publics Globaux*

# Financement des acteurs non-souverains

Les acteurs du développement sont multiples et éclatés : Etats entre le local et le régional, entreprises, société civile

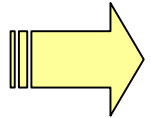
- 
- Atteindre des objectifs de politique publique au travers du financement d'entreprises et de banques
  - Devenir un financeur de référence des collectivités locales dans l'outre-mer et les pays étrangers
  - Accompagner l'émergence de la société civile
    - Au nord comme au sud,
    - Par un dialogue actif et des instruments de financement innovants

*Objectif: affecter 50% des prêts au non souverain*

# Travailler en réseaux et partenariats sur des stratégies axées sur les résultats

## Les enjeux dépassent les capacités de chacun des acteurs du développement

- Travailler en réseau et en alliances ...
- ... En optimisant encore davantage nos effets de levier ..., et en faisant de l'ingénierie financière un facteur de compétitivité
- ... En mesurant nos impacts, nos coûts et nos marges



### *Objectifs:*

*maximiser l'impact en travaillant en partenariat et en menant 60% de nos opérations en cofinancement*

*Atteindre l'équilibre financier par produit et généraliser la culture de coût et d'impact*

# Plan



- **Les caractéristiques de l'AFD et son évolution depuis 2001**
- **Renforcement du partenariat entre l'AFD et la coopération décentralisée**
- **L'AFD et le financement des déplacements urbains**

# Des objectifs communs



- Amélioration des conditions de vie des populations du Sud.
- Participer au dialogue Nord/Sud.
- Zones, secteurs et partenaires souvent identiques.
- Appui au processus de décentralisation et renforcement des capacités.
- Intérêts pour développer de nouveaux moyens de financement : taxe sur billets, centime sur l'eau.
- Mobilisation de l'épargne et du savoir faire des migrants vers des actions de développement.

# Des complémentarités d'action 1

## ⌘ De l'AFD:

- ➔ Connaissance des contextes nationaux et sectoriels.
- ➔ Présence d'un réseau.
- ➔ Effet de levier des moyens financiers.
- ➔ Procédures et outils de suivi: garanties supplémentaires pour l'efficacité et la transparence des actions entreprises.
- ➔ Pour la coopération régionale : intervention dans les EE et les COM.
- ➔ Actions de formation du CEFEB.

# Des complémentarités d'action 2

## ⌘ De la Coopération décentralisée:

Communauté de missions des collectivités du Nord et du Sud : coopération entre les acteurs de deux territoires.

- ➔ Appui institutionnel au centre des préoccupations : compétences en maîtrise d'ouvrage à forte dimension politique.
- ➔ Durée et fidélité: construction de la demande et du suivi.
- ➔ Indépendance financière mais moyens limités : besoin de financement pour crédibiliser et donner de l'ampleur à leur action
- ➔ Relais politiques nationaux : légitimité, visibilité, crédibilité, redevabilité.

# De nouveaux enjeux

- Mise en œuvre de la loi « Oudin-Santini » : appropriation/légitimisation de l'aide par un nombre accru d'élus et d'associations
- Développement des financements sous souverains : calendriers courts nécessitant des relations amonts avec instances associatives d'élus et associations spécialisées
- Montée en puissance des aides programmes et budgétaires : appuis échelons locaux de programmes nationaux et renforcement capacité échelons centraux (interface local/national)
- Situations de Post-crise : Tsunami, Pakistan...

# Quelques principes et pistes

⌘ S'inscrire dans les DCP : lignes directrices publiques

⌘ Concertation en amont:

➔ Echange stratégique : sélectivité, efficacité/concentration, effet de levier APD...

➔ Instruction concertée : accent sur appropriation, harmonisation, impacts, bonne gouvernance et durabilité

➔ Développement de synergies : conseils, appuis, études et cofinancement.

⌘ Explorer de nouveaux champs : projets mobilisateurs thématiques, implications de la Loi Oudin, croisement avec les financements sous Souverain, post crise, collaboration avec les Migrants (expertise, transferts,...).

⌘ Missions d'instruction et de capitalisation conjointes.

# Plan



- **Les caractéristiques de l'AFD et son évolution depuis 2001**
- **Renforcement du partenariat entre l'AFD et la coopération décentralisée**
- **L'AFD et le financement des déplacements urbains**

# Les entreprises, publiques et privées, de transport collectif

- ❖ De 1976 à 1996 près de 1650 millions FF ont été accordés pour le financement des parcs et des activités des opérateurs de transport par autobus :  
SOTRA, SOTRAC, SOTUC, SOGETRAG, SOTRAZ, SOTRACA...

Les limites des stratégies d'appui aux opérateurs :

- Importante offre publique, mais qui n'a pas réussi à suivre la croissance de la demande,
- Déficits structurels des entreprises,
- Essor des transports collectifs artisanaux.

# Une stratégie de gestion des infrastructures



- ❖ A partir du milieu des années 90, les concours de l'AFD peuvent se répartir en 3 catégories :
  - Aménagement des réseaux d'infrastructures :  
réhabilitation de voies existantes, construction de voies nouvelles...
  - Réalisation des équipements structurants : gares routières, ouvrages d'art, parcs de stationnement...
  - Renforcement des capacités de la maîtrise d'ouvrage :  
contrat de ville

# Les transports urbains en site propre

- ❖ L'aménagement des voies réservées aux transports collectifs
- ❖ Le développement des métros légers et des tramways :
  - Financement en 2005 de l'extension et la modernisation du réseau de métro léger de Tunis,
  - Financement prévu en 2006 de la réalisation de la première ligne de métro de Hanoi,
  - Instruction du financement de la réalisation d'un tramway à Rabat,
  - Instruction du financement de l'extension du métro d'Istanbul.



**Merci pour votre attention**